

MAIRIE D'AGON COUTAINVILLE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

14 Octobre 2004

DATE D'AFFICHAGE

14 Octobre 2004

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2004

Le 26 octobre 2004 à 18 h 00 le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Max AVENEL, Maire.

PRESENTS : M. AVENEL, Maire

MM. ROBBE, LECLERC, GUILLAUD, Melle LEBRET,

MM. LIMOUSIN, PRUVOT, adjoints.

M. FOURNIER, conseiller délégué.

Mmes SIMON, SALLE, BOULANGER, MM. BAUCHE, D'HOOGHI

Mme GUILLOTTE, M. JOIGNE, Mmes COUASNON, JORET,

Mmes MARIETTE, DUBOSCQ, conseillers municipaux.

EXCUSES :

M. LEMESLE, Conseiller Municipal (pouvoir à M. ROBBE)

M. HENRY, Conseiller Municipal (pouvoir à M. D'HOOGUE)

Mme LEROY, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme COUASNON)

M. PITREY.

SECRETARE DE SEANCE : M. BAUCHE.

URBANISME

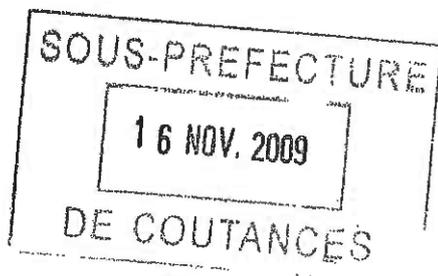
LOTISSEMENT DES PINS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale du lotissement des Pins, qui vient d'être constituée, sollicite l'intégration de sa voirie dans la voirie communale.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à cette demande sous réserve de la cession gratuite à la commune par l'Association Syndicale du lotissement des Pins, de l'actuel parking et des espaces verts situés le long de la rue des Amandiers, relevant de la parcelle de terrain cadastrée section AL n° 364 et 365.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : M. ROBBE) :

- ACCEPTE le transfert de la voirie du lotissement des Pins dans le domaine public communal,
- DECIDE d'acquérir par prescription trentenaire les espaces communs du lotissement correspondant à la parcelle AL 364 et de les intégrer au Domaine Public,
- CHARGE M. le Maire de signer les actes correspondants.



Pour extrait conforme, le
Le Maire,

15 NOV. 2009

